

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
RESTAURATION SCOLAIRE
Tél. 04.50.70.35.01

() Ecole Maternelle
() Ecole Elémentaire

DEMANDE D'ADMISSION

Année 2022-2023

Formulaire à remplir soigneusement (obligatoire UN par ENFANT et CHAQUE ANNEE SCOLAIRE).

NOM et Prénoms du responsable (à qui seront adressées les factures) :

Adresse exacte :

Email :

Nom(s), prénom(s) et numéro de téléphone de la (ou des) personne(s) accréditées à venir chercher votre enfant :

.....

.....

.....

.....

NOM de l'enfant : Prénom : Classe :

Je soussigné(e) Mme, Mr

- déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du restaurant scolaire
- autorise mon enfant à participer à toutes les activités du restaurant scolaire.
- m'engage : à régler les factures du restaurant scolaire dès réception au Trésor Public.

Pour information : TARIF 2021-2022 le tarif 2022-2023 sera voté en juin 2022

Restaurant scolaire : de 4€20 à 5€00 le repas selon le Quotient Familial

REMARQUES : Le restaurant scolaire assure le REPAS de midi et la SURVEILLANCE de 11 h 30 à 13 h 20. Aucune sortie n'est permise de 11 h 30 à 13 h 20.

ASSURANCE : Notre R.C. ne fonctionne que si notre responsabilité est directement engagée.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune d'Anthy-sur-Léman pour la gestion des contacts et de l'inscription à la cantine. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public selon l'article 6-1e du Règlement Général sur la Protection des Données.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Commune d'Anthy-sur-Léman et le prestataire du logiciel cantine.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la scolarité maternelle et primaire de votre enfant.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'accueil de la Mairie.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



FICHE SANITAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE

A remettre à la mairie

Tél. 04 50 70 35 01

Etat-Civil

NOM (*de l'enfant*) PRÉNOM

Date et Lieu de naissance

Adresse

Code Postal Ville

Parent 1 : NOM **Parent 2** : NOM

Prénom Prénom.....

Tél. Domicile Tél. Domicile.....

Tél. Travail Tél. Travail

Tél. Portable..... Tél. Portable

Email : Email :

Autorisation de filmer : oui non **de photographeur** : oui non

Responsable légal : Parent 1- Parent 2 - Tuteur (*barrer la mention inutile*)

N° de sécurité sociale N° d'allocataire C.A.F..... QF :

Attestation d'assurance extra-scolaire – Compagnie..... N°

Fiche sanitaire

Vaccinations obligatoires :

DTP date du dernier rappel

Autres vaccins : OUI NON (précisez)

Renseignements divers

Groupe sanguin.....

Hospitalisations : OUI NON (précisez)

Repas sans porc : OUI NON Repas sans viande : OUI NON

En cas d'allergies, l'établissement d'un PAI est obligatoire à fournir avant le 01/09/2022

Je soussigné(e) : NOM **Prénom**

responsable légal(e) de l'enfant : NOM **Prénom** **Age**.....

autorise les responsables du restaurant scolaire à prendre toute mesure nécessaire en cas d'urgence.

Nom du Médecin traitant Tél.

Hôpital ou clinique souhaité(e), si nécessaire

Fait à, le

Signature du Responsable

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune d'Anthy-sur-Léman pour la gestion des contacts et de l'inscription à la cantine. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public selon l'article 6-1e du Règlement Général sur la Protection des Données.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Commune d'Anthy-sur-Léman et le prestataire du logiciel cantine.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la scolarité maternelle et primaire de votre enfant.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'accueil de la Mairie.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (**NOM DU CREANCIER**) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (**NOM DU CREANCIER**).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

:CREANCIER SEPA

FR 73 ZZZ 627159

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Commune d'Anthy-sur-Léman

Adresse : 7 rue de la Mairie

Code postal : 74200

Ville : ANTHY-SUR-LEMAN

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

I B A N

()

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif
Paiement ponctuel

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :



DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (**NOM DU CREANCIER**). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (**NOM DU CREANCIER**).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

➤ **Le dossier d'inscription annuelle**

Le dossier d'inscription est à compléter et à retourner chaque année en Mairie avec des informations à jour.

Pour accéder au site de la cantine www.gestion-cantine.com, un identifiant personnel et un mot de passe sont attribués dès la création du compte et envoyés par mail via le logiciel. Les mots de passe peuvent être modifiés par les titulaires du compte lors de la première connexion. Les identifiants restent inchangés d'une année sur l'autre.

➤ **La gestion des inscriptions au repas**

La gestion des inscriptions et/ou annulations est de la responsabilité des parents.

L'enfant peut être inscrit soit à l'année, soit au mois, soit de façon ponctuelle.

Toute inscription ou annulation doit se faire directement sur le site **au plus tard la veille avant 9h00** (et le vendredi pour le lundi, l'avant-veille en cas de jour férié).

Toute demande après cet horaire pour le lendemain ne peut être prise en compte.

Pour les enfants allant à la cantine chaque jour, il est recommandé de les inscrire à l'année afin d'éviter les oublis.

➤ **La facturation**

Le tarif des repas est fixé chaque année par le Conseil Municipal.

Le tarif appliqué dépend du quotient familial attribué par la Caisse d'Allocation Familiale.

Les factures peuvent être réglées par prélèvement mensuel ou par chèque.

En cas d'absence d'un enfant inscrit, le repas sera facturé.

Un enfant non inscrit présent à 11h30 sera pris en charge par le personnel de cantine et le repas sera facturé **8,00€**.

La municipalité ne peut être prise pour responsable de tout repas commandé et ne pouvant être pris par l'enfant du fait d'une situation exceptionnelle.

➤ **Le comportement au sein du restaurant scolaire**

Chaque enfant se doit d'avoir un comportement correct et de respecter le personnel ; plus largement de respecter la « Charte de vie » commune à tous les temps de l'enfant : périscolaire, école, cantine.

Le Maire se réserve le droit d'exclure un enfant en cas de problème de discipline.

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe :

Signature des parents :